

Entre Gaspé et l'Isle Percée

Gilles Boileau

Volume 10, Number 1, June 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11258ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boileau, G. (2004). Entre Gaspé et l'Isle Percée. *Histoire Québec*, 10(1), 36–38.

Entre Gaspé et l'Isle Percée

Textes colligés et présentés par GILLES BOILEAU

Grâce à un «site web» (www.archivescanadafrance.org) on peut maintenant avoir accès à quelques milliers de pièces d'archives concernant l'histoire de la Nouvelle-France. À travers quatre documents que nous avons réunis, il nous est ainsi possible d'élargir nos connaissances sur la Gaspésie, en particulier sur le secteur compris entre Gaspé et Percé. Et ce n'est là qu'un bien modeste exemple. Dans la découverte de ces documents, nous avons opté pour un ordre chronologique. Par ailleurs, nous nous sommes bien gardés de modifier l'écriture des documents (sauf quelques apports mineurs), convaincu que le respect intégral du document originel permettrait une lecture plus enrichissante et d'un plus grand intérêt historique, sans parler du plaisir que l'on ressent devant une certaine saveur de langage. Par ailleurs, il peut arriver que, selon les documents, le même mot s'écrive de façon différente. C'est le cas surtout de «l'Isle Percée». En dépit de tous nos efforts cependant, certains mots, à la calligraphie plus que douteuse, n'ont pu être décryptés. Mais ce petit détail ne gêne en rien notre plaisir car chaque document réserve son lot d'heureuses surprises.

Trafic de castors à l'Isle Percée

Tiré du centre des archives d'Outre-Mer, un Mémoire concernant l'isle Percée permet d'apprendre que ce lieu sert «de port pour embarquer les castors que les habitants du pays font passer en fraude en Europe». On y évoque le cas de Charles Aubert de la Chesnaye qui en expédie en Hollande. On croit savoir que ce Mémoire a été rédigé vers 1685.

L'Isle Percée est un rocher de tuf percé de deux trous en forme de voulte assez grands pour y passer dans une chaloupe, capable de porter vingt personnes.

Ce rocher a été nommé l'Isle Percée qui a environ cent toises de long et soixante toises de large, escarpée de tous côtés et qui paraît avoir quatre vingt toises de hauteur. Elle est située à l'est quart sud-est de Québec, entre l'Isle Bonaventure et la terre ferme qui s'appelle en cet endroit la Table (à) Rolland et distante de la pleine mer d'environ cinquante lieues et de cent lieues de Québec en remontant le fleuve.

C'est en cet endroit, et le long des isles du Cap Breton et de Terre-Neuve qui en sont voisines, que les navires de Bayonne, de Normandie et de La Rochelle viennent faire la pesche des morues sèches

qu'ils portent en Provence, Italie, Portugal, Espagne et autres lieux.

Depuis quelques années, le S^r (...) en résidence à Amsterdam, favorisé par les marchands de Saint-Malo, qui donnent de leur capitaines pour couvrir cette contre-vention, envoie deux navires tous les ans faire la pêche sur les côtes de France en Canada. Et c'est par cette voie que les De la Chesnaye envoie au sieur Chabert son beau-frère consul de la nation et commis de la Compagnie des fermiers Unis en la ville d'Amsterdam les castors qu'il fait passer en fraude en Hollande.

En 1683, on lui en a vu vendre un grand nombre et avoir reçu du Sieur de la Chesnaye et on a su depuis en Canada qu'il lui en avait été envoyé cette année là jusques a sept milliers de livres pesant. D'autres se servent de ceux des navires pêcheurs qui vont faire leur décharge à Bilbao pour y envoyer leurs castors, d'où ils en font des (...) en Hollande.

Ainsi l'Isle Percée et les deux autres servent toujours de port pour embarquer les castors que les habitants du pays font passer en fraude en Europe, et donc il faut éloigner les marchands autant qu'il est possible.

Mémoire et règlements de pêche à l'Isle Percée

Un document rédigé en 1686 s'emploie en premier lieu à décrire l'environnement naturel du secteur, avec description sommaire des îles Percé et Bonaventure. L'Isle Percée y est présentée comme un grand lieu de pêche qu'il faudrait consolider, c'est-à-dire en faire «un lieu de conséquence». Un magasin et un entrepôt seraient nécessaires. On y apprend aussi d'où viennent les flottes de pêche que l'on rencontre sur les bancs du golfe. À l'occasion de son passage à l'Isle Percée, l'Intendant De Meulles a réuni dix capitaines de vaisseaux pour rédiger avec eux des règlements de pêche. Le mémoire portait en sous-titre: «Isles Percée et Bonaventure».

Isles Percée et Bonaventure – L'Isle Percée est un reste de montagnes qui est comme un pan d'une vieille muraille où il y a une ouverture au milieu par où il peut



Gaspé. Source: BNQ

passer de haute mer une chaloupe avec sa voile; elle n'est pas continue avec la terre y ayant un interval de dix ou douze toises, et ainsi on peut tourner tout autour en chaloupe; elle peut avoir trente toises de long sur trois ou quatre de large et huit ou dix toises de haut.

Tout proche de cette isle, il y a un espace de terre qui peut être de quinze ou vingt arpens au pied d'une coste qui est fort eslevée, et où il y a une montagne plus haute que le reste que l'on appelle la Table à Rolland, considérable parce qu'elle se découvre de loin dans le fleuve de St-Laurent.

Ce lieu de l'Isle Percée est le plus estimé pour la pesche du poisson sec. Il est situé à six vingt lieues de Québec et à quatre vingt de l'entrée du Golfe de St-Laurent, ce qui fait à peu près les deux cents lieues de fleuve jusques à Québec.

À une lieue de cette Isle Percée, il y a une autre isle appelée Bonaventure qui peut avoir une lieue de long sur trois de tour; il vient tous les ans dans ces deux isles plusieurs vaisseaux de France de deux à trois cents tonneaux ou environ pour faire la pesche de la morue seiche; il y en avait dix lorsque Monsieur Des Meulles, Intendant du Canada, y passa au printemps de mil six cent quatre-vingt-six, et plusieurs autres qu'il a encore vus à Gaspé qui est une baye à cinq lieues de l'Isle Percée tirant vers Québec. Il y a encore un autre endroit nommé «le banc aux orfelins» à deux lieues de l'Isle Percée du costé de la mer. On y pesche quantité de morue qu'on rapporte à l'Isle Percée pour faire seicher.

Ceux qui y viennent le plus fréquemment sont des Bayonnais, Normands de Honfleur, et des Rochelais. Ils étaient tous dans une si grande contestation, lorsque Monsieur l'Intendant y passa, qu'ils étaient prêts à se battre et mesme à se canoner, mais ayant pris connaissance de leur desmêlé, et assemblé tous les Capitaines, il fit les règlements cy après...

On peut faire un lieu de conséquence de cette Isle Percée quoi qu'il y ait peu de

terrain, il s'en trouve de propres autour de la dite isle pour mettre une grande quantité d'habitants, comme dans un endroit qu'on appelle «la petite Rivière» qui en est



Rocher Percé, Gaspé. Source: BNQ

à deux lieues d'ailleurs. Cet endroit serait fort propre pour y construire un beau logis qui servirait de magasin pour les marchandises qui viendraient de France, et à l'usage de ceux de Québec qui pourraient tous les ans faire leur provisions et y aller deux ou trois fois en barque dans un esté. On mettrait aussy dans les dits magasins la morue que l'on pescherait sur ces costes dans les mois d'octobre et novembre, pour vendre aux premiers vaisseaux de l'année suivante qui seraient bienaise d'en pouvoir porter de bonne heure en France; pour celle que l'on pescherait pendant l'esté se pourrait mettre pareillement dans ces magasins mais elle serait mieux en piles sur le galet.

Mémoire sur la manière dont on fait la pêche à l'Isle Percée et ailleurs

Rédigé également en 1686, le titre de ce mémoire en révèle clairement le contenu. Après avoir établi, dans le document précédent, que le secteur Gaspé-Percé était un grand et excellent territoire de pêche à la morue, on nous dit maintenant comment on doit faire cette pêche et dans quelles conditions elle devrait se dérouler. Il s'agit donc d'un «Mémoire instructif de la manière dont on fait la pêche du poisson sec à l'Isle Percée et ailleurs, fait par Monsieur de Meulles, Intendant du Canada, 1686».

Il faut avoir une chaloupe qui coûte cent cinquante livres toute appareillée et

garnie; pour la dite pesche il faut cinq matelots sur chaque chaloupe qui sont à la part pour les profits; c'est-à-dire que le bourgeois qui a équipé et envoyé le vaisseau verse les

trois quarts du bénéfice pour son vaisseau, les victuailles et autres frais qu'il est obligé de faire et le quatrième quart se partage à tout l'équipage.

Le Bourgeois donne encore à un chacun avant le départ de France, le pot de vin qui va à quatre, cinq ou six écus plus ou moins. Le capitaine qui commande le vaisseau n'a que sa part dans le profit comme un matelot, mais il prend un

garçon qu'il choisit pour chaque chaloupe et qui a sa part comme les autres matelots, dont le capitaine profite ayant la liberté de lui donner pour gages ce qu'il luy promet de France.

Quand les matelots vont à la pesche on donne à chacun une couple de galettes (c'est un biscuit de mer) pour toutes choses et emploient toute la journée à pescher. Ils reviennent le soir avec deux heures de soleil et soupent à leur retour. Leur souper consiste en morue que l'on fait cuire et qu'ils mangent sans beurre, huile ni vinaigre. Le dimanche à midi on leur donne du lard et le soir des fèves et de la morue assaisonnée d'huile et de vinaigre. Le jeudi ils ont une soupe à midi avec des fèves et de la morue et le soir du lard.

Les matelots pescheurs partent à la pointe du jour dans leurs chaloupes et vont mouiller avec un grapin à une ou deux lieues au plus, et lorsqu'ils ont leur provision de morue et qu'il est l'heure de revirer, ils reviennent à terre où ils déchargent leur morue. Les cinq hommes qui sont dans chaque chaloupe portent la morue qu'ils ont pêchée dans un endroit qu'on nomme chafaux où il y a une grande table qu'on appelle étalle. L'on éventre la morue et la jette au second qui lui rompt la tête, en lui pliant, il lui casse un os qui fait qu'elle se sépare du corps aisément.

Le voisin coupe l'arête qui est dans le corps le plus proprement qu'il peut avec

des couteaux qui sont également larges et sans pointe, c'est ce que l'on appelle habiller la morue; après qui ils la jettent dans une brouette que les deux autres transportent sur le chafaux, et en font des piles larges de trois pieds sur quatre pieds de haut et telle longueur que l'on veut; ensuite on jette beaucoup de sel sur chaque lit de morue qu'on laisse ainsi deux ou trois jours au plus, après quoi on l'ôte du dit chafaux avec des (...) pour la porter au bord de la mer dans de grands (...) qui sont comme des cages d'osier où on la lave pour un ôter tout son sel; après cela on la met dans un endroit large de dix ou douze pieds en carré qu'on appelle galère ce qui est fait de perches. On laisse de cette manière la morue deux fois vingt quatre heures, ce qu'on appelle mettre la morue en pasté et c'est pour égoutter son eau.

Quand elle y a été ce temps, on la porte sur des claies élevées de trois pieds de terre sur quatre de large, cela s'appelle vignaux où on étend la morue l'une après l'autre qu'on a le soin de retourner deux fois le jour; quand elle est assez sèche on la met quatre à quatre sur les dits vignaux toujours – les queues vis à vis les têtes, on appelle cela mettre la morue en «petits moutons». Ensuite on grossit ces moutons en y augmentant le nombre des morues, après quoi les pêcheurs les ôtent de dessus ces vignaux pour les mettre sur des cailloux et en font de petites piles en rond et toujours les têtes en dedans des piles, et la peau dessus afin que la pluie n'endommage pas la morue, quelquefois ils la font sécher sur les galets qui sont des cailloux qu'ils étendent fort uniment.

Après que ces petites piles sont faites et qu'on convient que la morue commence à suer, on l'étend sur le galet une à une et le soir on la met en plus grosses piles qu'on laisse ainsi quinze jours ou environ jusques à ce qu'elles commencent à resuer de nouveau et pour lors on l'étend une seconde fois sur le même galet et sur le soir on la remet en plus grosses piles, elle demeure ainsi jusques à l'embarquement et avant de la mettre dans le vaisseau; on lui donne ce qu'on appelle le dernier soleil qui est de l'étendre tout de nouveau sur le galet d'où on la prend pour la mettre dans le navire après l'avoir mise par quartrons qui sont de trente deux

morues et on prend un compte fort exact. Pour la mettre proprement dans le vaisseau on se sert de fardages qui sont des branches de bouleau et noisilliers sauvages avec leurs feuilles afin que le poisson se conserve sec et marchand. L'epinette et autres bois gommeux n'y valent rien.

On appelle chafaux dont on a cy devant parlé un bâtiment que l'on fait de perches au bord de l'eau, dont les deux tiers avancent dans la mer et sont soutenus par des braisieux. Ce bâtiment a la figure d'une grange fort longue couverte de perches et de branches de sapin; les côtés sont aussi faits de cette manière et on observe de mettre les branches si épaisses que le vent ni le soleil n'y puissent passer. Ce bâtiment a deux pignons comme une grange. On élève ce chafaux de six pieds de terre et il n'y a aussi que des perches pour plancher qui sont assez grosses et les unes proches des autres, on y fait des trous pour jeter à la mer les restes et tripes de morues.

La baie de Gaspé

Dans les archives du ministère de la Marine et des Colonies, on trouve en date de 1758 une description fort judicieuse de la baie de Gaspé. On a intérêt à accompagner la lecture de ces quelques paragraphes par l'examen attentif de la carte topographique de ces mêmes lieux. On y retrouve tous les noms encore en usage de nos jours.

L'entrée de cette baie est terminée du côté du nord par le cap du Fourillon au devant du quel est un rocher entièrement détaché du cap qu'on appelle la Vieille, elle est terminée au sud par l'île Platé et l'île Saint-Pierre, l'une et l'autre d'un terrain sablonneux et presque noyé. Il y a au sud de ces îles une espèce de baie qu'on appelle Malbaye. Il y avait en ce temps deux ou trois familles françaises établies en cet endroit. Cette Malbaye est terminée au midi par un cap fort élevé qui s'aperçoit communément de 25 lieues, dont le sommet vient en plan incliné du côté du Golphe, et qui pour cette figure s'appelle la Table à Roland. En devant de cette terre sont l'île de Bonaventure et l'île Percée; la première est fort élevée et presque ronde. Elle m'a paru avoir un tiers de lieue de diamètre et est très bien

boisée. La deuxième est plus petite et moins haute; elle est nommée île Percée parce qu'on aperçoit deux trous qui la traversent en forme de berceaux. J'ai ouy dire que des chaloupes y passaient aisément à mer haute. Toute l'île n'est qu'un rocher.

La baie de Gaspé a deux lieues et demie environ de largeur prise du Fourillon à Saint-Pierre; elle n'en a qu'une et un quart à deux lieues plus haut; il y a en cet endroit une batture de sable et de gravier qui vient du sud et ne laisse pour chenal qu'un tiers de lieue. Il se forme au-dessus de cette baie un bassin qu'on nomme Penouille, ayant trois quarts de lieue en tous sens. Des vaisseaux de toutes grandeurs y peuvent mouiller et ils y sont en sûreté de tous vents. La baie se partage ensuite en deux branches dont l'une qui en est la continuité s'appelle Baie du Nord-Ouest et l'autre, sur la gauche, est nommée Baie du Sud-Ouest. L'entrée de cette dernière est très étroite et d'autant plus difficile que les deux pointes qui la terminent ont chacune une batture de sable qui se croisent et laissent un chenal large de 40 toises environ; il n'y peut passer ordinairement que des vaisseaux dont les plus gros de 200 tonneaux.

Je crois cependant qu'à prendre le point des grandes marées, on y en pourrait passer de 350 tonneaux et même de 400. On trouve ensuite un port merveilleux qui se termine à une rivière. Les côtes y sont de moyenne élévation, et quelque vent qu'il fasse l'eau n'y est jamais agitée. Ce port peut contenir 25 bâtiments de moyenne grandeur. La côté du nord de la baie de Gaspé est fort élevée, et est formée de rochers presque sans interruption. Les terres sont moins élevées depuis la baie du Sud-Ouest jusqu'à la pointe de Penouille et de ce dernier à l'île Saint-Pierre, le terrain est fort bas et sablonneux; on voit partout près de la mer beaucoup de graviers.

Le bois le plus commun de cette baie est le pin, l'épinette, le sapin et de petits taillis. On y voit très peu de bois durs, comme érable, hêtre, mérisier, etc. La pêche de la morue est fort abondante. Le 27 juin 1746, j'observai avec un graphomètre de 4 pouces de rayon quelle était la hauteur du pôle à l'entrée de la baie du Sud-Ouest; je trouvai qu'elle était de 48° 34'.